FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

Edition du "REVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, Rue Pauvrée, ROUBAIX et 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

Mardi 17 Juin 1924

LE NUMERO 15 CENTIMES

COMPÉTENCES

Les bureaux de la Guerre ont adressé, ces derniers temps, aux commandants de Recrutement, des instructions leur prescrivant de tenir le plus grand compte des compétences professionnelles des jeunes soldats, lors de leur affectation.

Ces instructions ne sont pas superfétatoires, car il est déplorable de voir à quels errements on suivait jusqu'ici en envoyant au petit bonheur dans une section de secrétaires d'Etat-Major, un conducteur de bestiaux ou bien à la Manutention militaire (boulangerie) un vendeur du rayon des cravates.

Encore faut-il y aller avec des précautions, car l'utilisation des compétences, dans l'armée, n'est pas toujours aussi simple que des esprits superficiels veulent bien le croire.

Ainsi, j'ai connu un capitaine qui, bien avant que M. Maginot ait songé à rédiger la circulaire dont je parle, cherchait le plus possible, dans les limites de sa compagnie, à mettre « the right man on the right place ». Dans ce but, il interrogeait les recrues, dès leur arrivée, sur ce qu'elles faisaient dans le civil, en vue de leur emploi judicieux dans les différentes branches du métier militaire.

Eh bien cet excellent officier ne récolta que des mécomptes. Un jour, il trouva un bleu qui avoua la profession de « fumiste ». Le capitaine fut très embêté. Il réfléchit un moment et finit par déclarer sévèrement au pauvre bougre médusé : « V's êtes fumiste ? Eh bien ! mon ami, je vous défends de faire ici vos blagues et de monter des bateaux à vos camarades. Parce que, sans ça, je suis le père de la compagnie, mais je vous f...trai d'dans comme un tambour. Rompez ! ».

Une autre fois, il crut faire une excellente affaire en découvrant un caissier parmi ses jeunes soldats.

« Faitement ! dit-il en se frottant les mains. Irez au bureau. Tiendrez les écritures avec le s'gent-major ».

Le doublard s'en alla avec son employé, bien décidé à lui passer tout le boulot. Il le fit asseoir à une table devant un état à remplir, un porte-plume et un encrier ! Le bleu tournait le porte-plume entre ses doigts avec l'air intelligent d'une poule qui a découvert un bistouri.

— « Eh bien ! fit le sous-off, qu'est-ce que vous attendez ?»

— « C'est que, fit timidement le bleu, je sais pas écrire ».

— « Comment, vous ne savez pas écrire ! Et vous avez dit au capitaine que vous étiez caissier. Vous n'allez pas y couper de vos huit crans ! ».

—« Ben oui, je suis caissier, répartit l'autre. Voilà six ans que je fabrique des caisses pour emballer le verre à vitre ! ».

Le capitaine, mis au courant, en resta comme deux ronds de flan, et renonça par la suite à utiliser les compétences. Il affecta un marchand de journaux au ressemelage des godillots, il nomma un vidangeur cuisinier en pied et, chose curieuse, la Compagnie ne s'en trouva pas plus mal, au contraire.

Cela tient évidemment à un phénomène maintes fois constaté : c'est que lorsqu'on colle à un bonhomme un pantalon rouge sur le derrière et un képi sur la tête, il se trouve immédiatement apte à tout faire : c'est l'habit qui fait le moine.

Et ça n'est pas seulement vrai pour les soldats. Il en va de même pour tout ce qui est investi de l'autorité civile, aussi bien que militaire.

La fonction crée l'organe : le rond-de-cuir confère à celui qui s'assied dessus, la connaissance universelle. C'est une erreur de croire qu'il faut être compétent pour bien remplir un emploi. C'est le contraire qui est exact : il suffit d'être nommé à un emploi pour acquérir du même coup la compétence la plus étendue.

L'Administration le sait bien. Et c'est pour ça qu'elle ne doute de rien et qu'elle pond avec sérénité les règlements les plus absurdes en apparence, ayant la certitude que les fonctionnaires sauront toujours les appliquer.

Voici un exemple typique de cette psychologie administrative :

Une circulaire n° 784 du 15 mai 1924 vient d'être adressée à tous les fonctionnaires des Contributions Indirectes et des Octrois. Elle est consacrée « à la dimension marchande de l'esturgeon et au contrôle des ventes ».

Cette circulaire rappelle le plus sérieusement du monde qu'un décret du 27 avril 1924 a stipulé que la taille marchande de l'esturgeon, « mesurée de l'œil à l'extrémité de la queue », est fixée à 1 mètre 50. Toutefois, ajoute la circulaire, à titre transitoire jusqu'au 31 décembre 1925, une longueur minima de un mètre sera admise comme dimension marchande de ce poisson.

En face de ces esturgeons extensibles, voici quel est le devoir des fonctionnaires des Indirectes : Ils sont appelés à prêter leur concours au contrôle des ventes d'esturgeons et à relever les contraventions encourues par les marchands qui vendraient des esturgeons qui n'auraient pas la taille prescrite.

C'est pour cela que j'ai rencontré vendredi sur le marché, un brave rat de cave qui, armé d'un mètre en bois opérait des mensurations minutieuses sur un magnifique cabillaud qui, de l'œil à la queue, avait dans les quatre-vingt-quinze centimètres.

— « Cet esturgeon, dit-il, n'est pas réglementaire. Il n'a pas un mètre, de l'œil à la queue. Je vous dresse contravention.

— «Qu'est-ce que vous chantez avec votre « estrugeon » s'écria la marchande. Vous ne voyez pas que c'est un cabillaud ! ».

— « Je m'en f... ! crta le rat de cave ; je vous dis que c'est un esturgeon. Et d'abord, est-ce que vous en avez seulement jamais vu des esturgeons ?

La marchande vaincue, dut avouer qu'elle n'avait même jamais entendu parler de ces animaux-là.

— Moi non plus, d'ailleurs, dit le rat de cave en prenant les noms, prénoms et adresse de la marchande, mais je suis sûr que votre poisson est un esturgeon.

Et il ajouta négligemment :

— « Ne dites pas le contraire, je suis assermenté ! ».

E. VERMEERSCH.

SQUELETTES DE MAMMOUTHS TROUVES EN TUNISIE

Tunis, 15. — A Tachoum près de Ferryville, on a découvert en faisant les terrassements pour trois réservoirs de mazout, les squelettes de deux mammouths enfouis dans le sable rouge, à 4 mètres de profondeur.

La tête de l'un d'eux mesure 1 m. 30 de circonférence, avec deux défenses dont l'une mesure 2 mètres de longueur sur 12 centimètres de diamètre.

Le service des antiquités a été avisé.

NOS PLAGES

Wimereux-sur-Mer

VUES DE LA PLAGE ET DE LA COLONNE DE LA GRANDE ARMÉE

S'il est une plage de famille par excellence, dotée de tout le confortable désirable et au surplus très fréquentée, c'est WIMEREUX-sur-MER, à quelque six kilomètres de Boulogne-sur-Mer, dont elle est d'ailleurs reliée, été comme hiver, par un service régulier de tramways et possède, en outre, l'immense avantage de se trouver en bordure de la ligne à grand trafic qu'est celle de Calais-Paris.

SES ORIGINES

Wimereux est de création relativement récente. En novembre 1803, Napoléon Ier, en vue de sa descente en Angleterre, créait dans un endroit absolument aride et désert, où il ne coulait qu'un simple petit ruisseau serpentant irrégulièrement au milieu des dunes, le port de Wimereux.

Ce fut une véritable merveille propre à recevoir près de 180 bâtiments de toute grandeur, tels que corvettes, canonnières et bateaux divers. Le 18 brumaire (10 novembre 1803), les travaux étaient commencés, et le 22 ventôse (13 mars 1804) l'inauguration du port avait lieu au milieu d'une pompeuse solennité, en présence des officiers supérieurs des armées de terre et de mer réunies, et des soldats concentrés dans le fameux camp de Boulogne (camp de gauche).

Le port avait alors un chenal de 420 mètres de longueur, 640 mètres de jetées basses ; un bassin de plus de 33.000 mètres de superficie, avec des estacades au pourtour, des digues et murs en pierres sèches, un aqueduc et des écluses de chasse ! Quelle rapidité (pour l'époque) d'exécution de tels travaux !

De ce port, il ne reste plus grand'chose. Les sables ont terminé leur invasion. Il y a quelques années, on voyait encore distinctement une rangée de pilotis vétustes ayant constitué une jetée de bois de l'ancien port. Aujourd'hui, il n'y a plus rien. C'est peut-être un bonheur, parce que cela a permis le développement de la ville en tant que station balnéaire.

CE QU'EST LA STATION

Wimereux faisait donc alors partie de la commune de Wimille, dont elle est distante de quelques kilomètres seulement.

Le Camp-de-Boulogne, qui lui avait donné naissance en même temps qu'une relative prospérité, étant disparu, seuls restèrent debout quelques masures habitées par de pauvres pêcheurs.

Aujourd'hui, c'est une véritable petite ville de près de trois mille âmes, aux nombreuses villas confortables et remarquables, habitée par une population sédentaire et fréquentée l'été par quantité d'excursionnistes venant respirer un air particulièrement doux et sain. La plage est un véritable « Paradis des Enfants » qui, sans danger aucun, peuvent s'y livrer à tous leurs ébats, tout en saturant leurs poumons de la brise balsamique maritime et en profitant des irradiations solaires réfléchies par le sable imbibé des dépôts salins si vivifiants.

Elle est bordée par une magnifique digue-promenade dont l'achèvement est en cours et qui sera éclairée entièrement à l'électricité.

Le Gulf-Stream, dont l'un des bras vient longer la plage, atténue encore le climat par l'effet de la tiédeur de ses eaux.

LES ENVIRONS

De tout temps, les falaises du Boulonnais ont subi l'influence dévastatrice des violents courants marins sillonnant le détroit du Pas-de-Calais. Elles ont subi et subissent encore, surtout dans cette partie du littoral boulonnais, des transformations sensibles qui font qu'une promenade le long de ces falaises soit des plus suggestives et des plus intéressantes.

A basse mer, c'est un jeu d'aller visiter les ruines du fort de la Crèche, construit sous Napoléon, et pousser jusque Boulogne.

En sens opposé, c'est, en plus d'une promenade, un véritable régal des yeux que de se rendre, par le même chemin de sable, à pied sec, jusqu'au Gris-Nez, en passant devant la Pointe-aux-Oies, Ambleteuse, Andresselles, etc., tout en admirant les blanches falaises d'Albion.

Par ses accidents de terrain très prononcés, son pittoresque, l'intérieur du pays offre un attrait de plus.

C'est sur l'espace où était édifié le grand et légendaire Camp de Boulogne que l'on circule. Et pour commémorer à jamais l'impérissable souvenir de ce colossal déploiement de forces guerrières, sur un plateau se dégage, grandiose, la colonne de la Grande Armée.

Qui n'en a entendu parler ?

Dans le vallon, c'est Wimille, commune très boisée, conduisant à Souverain-Moulin, à la délicieuse et fraîche vallée Denacre, etc.

D'un autre côté, c'est la Pointe-aux-Oies et la moderne station zoologique ; c'est Slack, c'est — plus près — le Ballon de Wimereux, tirant son nom de la structure de son élévation et de l'endroit où s'écrasèrent le célèbre aéronaute Pilâtre des Roziers et son compagnon, en tentant les premiers, avec leur mongolfière, de traverser la Manche, après avoir pris leur départ à Boulogne.

Bref, les distractions ne manquent pas.

Le Casino de Wimereux est, en outre, un des plus jolis du littoral.

Ajoutons que les ressources naturelles du pays ont valu à Wimereux une classification très honorable (3e classe), sur la liste officielle des stations climatiques.

Wimereux, à tous points de vue, n'a rien à envier à nos plages renommées du Midi de la France.

C'est un véritable bonheur pour notre région.

P. MOLEUX.

La Convention du Parti Social-Démocrate

LA CONVENTION DU PARTI SOCIAL-DEMOCRATE TIENT ACTUELLEMENT SES ASSISES A LA MAISON COMMUNE A BERLIN, SOUS LA PRESIDENCE DE DITTMANN ET L'EFFIGIE DE BEBEL

VOICI UN GROUPE DE LEADERS DU PARTI. De gauche à droite, 1er rang : HENKE, LEWIEN, MISS BELL DAN, CRISPIEN, DITTMANN. — 2e rang : WELS, DE BROUCKERE, HERMANN, MUELLER et ANDERSEN. *(Photos Branger.)*

LE DROIT SYNDICAL AUX FONCTIONNAIRES

Paris, 15. — Hier matin, une délégation de la C. G. T. a été reçue par M. Herriot.

Elle était composée de : Million, pour la C. G. T. ; Le Guen, de la Fédération des cheminots ; Michaud, de la Fédération des services publics ; Digat et Combes de la Fédération postale.

La délégation a particulièrement insisté sur la reconnaissance définitive du droit syndical aux fonctionnaires.

M. Herriot a répondu qu'il était dans son intention de donner satisfaction aux fonctionnaires à ce sujet.

UN CORRESPONDANT DU « TIMES » SE SERAIT TUÉ A COLOGNE

Berlin, 15. — Le correspondant du *Times*, à Munich, M. Backer a été trouvé hier matin, tué d'un coup de feu, dans un hôtel de Cologne. On croit à un suicide.

UN EXPRESS BROYA UNE AUTOMOBILE

Nevers, 15. — Une automobile dans laquelle se trouvaient quatre parisiens a été tamponnée par un express, à un passage à niveau, près de Cosne. M. et Mme Leroux, demeurant 78, rue de Clichy, à Paris ont été tués.

Les deux autres personnes qui se trouvaient dans la voiture Mme Frémio et M. Bréghéon, 36, rue de Douai à Paris, gérant de la brasserie Wepler, n'ont eu que des blessures légères.

Le parquet a procédé à l'arrestation du garde-barrière.

VOULANT PROUVER UN JUGE SE TUA

Santiago (Californie), 15. — Dans le tribunal d'une localité de Basse-Californie, au cours d'une affaire relative à des blessures par coups de feu, le juge voulant montrer comment un coup de revolver avait pu être tiré a posé le canon du revolver sur son oreille gauche et tomba raide mort. Il avait par mégarde pressé sur la détente.

Le premier acte du nouveau Président de la République

(Photo Branger)

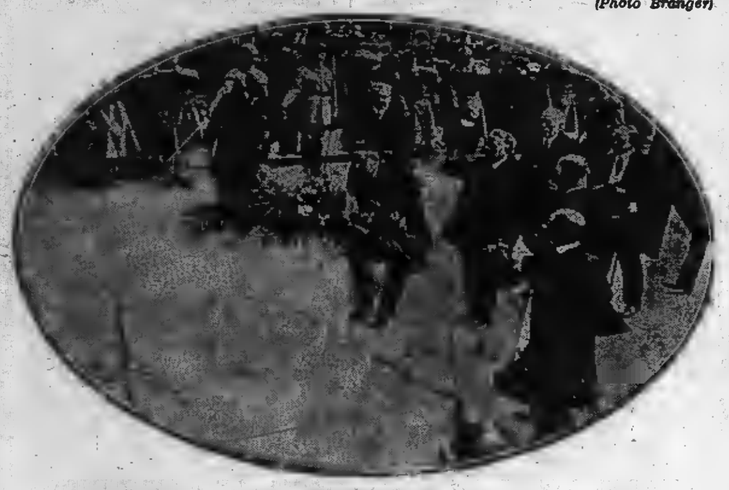

LE SALUT DE M. DOUMERGUE AU SOLDAT INCONNU PERSONNIFIANT LA FRANCE, INDÉPENDANTE ET LIBRE

MAINTENANT, AU TRAVAIL

LA SOLUTION DE LA CRISE POLITIQUE A ÉTÉ GÉNÉRALEMENT ACCUEILLIE AVEC SATISFACTION

Paris, 15. — Les journaux, commentant la constitution du nouveau Cabinet, se félicitent que la crise politique soit dénouée. Tandis que les organes de gauche expriment leur entière satisfaction de l'avènement du Ministère Herriot, la presse modérée estime qu'il faut suivre les règles du « Fair Play » et attendre le gouvernement à l'œuvre.

Tous les journaux sont favorablement impressionnés par la nomination du général Nollet comme ministre de la Guerre. Tous également prennent comme mot d'ordre : « Maintenant au travail ».

M. Herriot s'est occupé de nos finances

Paris, 15. — M. Herriot, président du Conseil, accompagné de M. Alexandre Israël, secrétaire général de la présidence, s'est rendu à la fin de la matinée au quai d'Orsay où l'attendait M. Lefebvre du Prey, Ministre des Affaires étrangères du Cabinet démissionnaire qui lui a transmis la direction des services.

M. Edouard Herriot, président du Conseil accompagné de M. Alexandre Israël, secrétaire général de la présidence du Conseil, s'est rendu à midi au Ministère des Finances. Il a été aussitôt reçu par M. François Marsal, avec lequel il a conféré pendant une demi heure. L'entretien a porté principalement sur la situation financière.

M. François Marsal a transmis ses pouvoirs au nouveau Président du Conseil.

Ce dernier a ensuite rendu visite à M. Lefebvre du Prey, ministre des Affaires étrangères sortant, avec lequel il s'est entretenu une demi heure.

M. Herriot a immédiatement pris possession de ses services au quai d'Orsay.

Le général Nollet Ministre de la Guerre

UNE EXPLICATION RASSURANTE DE NOTRE NOUVEAU PREMIER

Paris, 15. — M. Herriot a fait la déclaration qui suit :

« La compétence du général Nollet, ministre de la Guerre est indiscutable : c'est l'homme du monde entier qui connaît le mieux la situation militaire actuelle de l'Allemagne. Je désire que l'on attache à son arrivée à la rue Saint-Dominique son entière signification. L'Allemagne est en train réaliser une opération semblable à celle qu'elle mena à bien après la paix de Tilsitt en 1806. Elle instruit militairement sur une très large échelle toute la jeunesse par mille moyens et surtout par ceux que lui offrent les sociétés dites de gymnastique. Mon ministère pratiquera, vis-à-vis de l'Allemagne, une politique conciliante. Nous sommes animés de la meilleure bonne volonté. Nous ferons tous nos efforts pour aider la jeune démocratie allemande. Mais vis-à-vis de la réaction et du nationalisme allemands nous serons d'une sévérité impitoyable. Le nationalisme allemand trouvera ici à qui parler, car nous avons à sauvegarder, non seulement les droits de la France, mais les droits de la démocratie du monde entier ».

Premières manifestations publiques de M. Herriot

Une palme, à l'inconnu

Paris, 15. — M. Herriot, président du Conseil, accompagné par le général Nollet, ministre de la Guerre, et M. J. Dumesnil, s'est rendu ce matin à 9 h. 30 à l'Arc de Triomphe de l'Etoile où il a déposé une palme sur la tombe du soldat inconnu. Un détachement d'infanterie a rendu les honneurs au président du Conseil.

L'inauguration du Monument Emile Zola

Paris, 15. — Ce matin, à 10 heures, à l'angle de l'Avenue Emile Zola et de la rue Violet, a été inauguré le monument élevé à la mémoire d'Emile Zola sur l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme, du Grand-Orient de France, du Parti Radical et Radical-Socialiste, de l'Union des Syndicats de la Seine, de la Fédération des Jeunesses Laïques et de la Société des Amis de Zola.

Ce monument, commencé deux ans après la mort du romancier en 1903 par le sculpteur belge Constantin Meunier et achevé en 1906 par Alexandre Charpentier, se compose d'une statue de l'auteur des « Rougon-Macquart ». De chaque côté de la statue, au ras du sol, se détachent deux figures allégoriques représentant : l'une « La Fécondité » ; l'autre « Le Travail ». Le piédestal est en outre orné d'un bas relief « Zola Citoyen ». Sur les quatre côtés de la stèle sont gravées des inscriptions.

La cérémonie

Les deux petits-fils d'Emile Zola ont fait tomber le voile du monument en présence de leur grand'mère, Madame Veuve Emile Zola, de la fille et du fils de l'écrivain, du représentant du Conseil municipal, du Préfet de la Seine, des personnalités officielles et des délégués des différentes associations représentées.

Les discours

Des discours ont été prononcés évoquant l'œuvre et la vie d'Emile Zola, le caractère social de ses ouvrages et de ses polémiques politiques.

Ont pris successivement la parole : MM. Mathiaz Monnhard, Président du Comité d'Erection du Monument ; Edouard Herriot, au nom du Gouvernement ; Paul Boncour, au nom du Parti S.F.I.O. ; Lalou, au nom du Conseil Municipal ; Desombes, au nom du Conseil Général ; Georges Lecomte, au nom de la Société des Gens de Lettres ; André Messager, au nom de la Société des Auteurs Dramatiques ; Jouhaux, au nom des Organisations des Travailleurs de France ; André Lebey, délégué du Grand-Orient de France et Bonnaure, au nom des Jeunesses Laïques.

Le grand romancier espagnol Vicente Blasco Ibanez, retenu en Espagne, avait adressé au Comité le texte du discours qui a obtenu les plus vifs applaudissements. Une foule nombreuse assistait à cette cérémonie.

PAUL BONCOUR A PARLÉ AU NOM DU PARTI S. F. I. O.

Paul Boncour, parlant au nom du Parti S. F. I. O., dans son improvisation, a montré que les sentiments de justice et d'humanité animèrent Zola et comment seul il se leva pour la défense d'un innocent continuant ainsi la tradition humaine de Voltaire. Il a comparé Zola à Solness, le constructeur, élevant de ses mains la haute figure du bonheur humain.

JOUHAUX, A PARLÉ AU NOM DES TRAVAILLEURS

Jouhaux, parlant au nom des organisations de travailleurs de France, dit que Zola fut celui qui montra que le véritable évangile est celui du travail et la véritable liberté, la liberté ouvrière.

L'hommage du nouveau Président du Conseil

M. François Albert, ministre de l'Instruction Publique, sénateur de la Vienne, au nom de la Ligue de l'Enseignement, a évoqué la vie de Zola et l'influence profonde exercée par ses œuvres.

Enfin, parlant pour la première fois en public depuis qu'il est Président du Conseil, M. Herriot a dit :

« Le Gouvernement de la République s'incline avec respect devant la rude image d'Emile Zola. Il veut ainsi prouver que les hommes qui le composent ont gardé le souvenir de leur origine et de la crise qui les jette dans les débats publics ».

Il a rendu ensuite hommage au grand lutteur que fut Zola, sortant de son cabinet et se lançant dans l'agitation politique pour défendre un inconnu injustement condamné. Son grand honneur dit-il, fut d'avoir compris que si un seul homme souffre de l'injustice, toute la société est blessée, surtout si cette société s'appelle la France.

M. Herriot a été acclamé par la population qui se pressait derrière les barrières de bois entourant le monument.

Au Panthéon

Toutes les délégations qui assistèrent ce matin à l'inauguration du monument d'Emile Zola se sont transportées cet après-midi à 15 h. 30 sous la coupole du Panthéon où, devant le monument du sculpteur Sicard « A la Convention Nationale » avait été placé le buste du romancier.

A trois heures quarante, le défilé commença et les délégations des organisations démocratiques déposèrent devant le piédestal des palmes et des fleurs ; bientôt le monument disparaissait sous un amoncellement de fleurs. Ensuite le caveau étant trop exigu pour recevoir la foule nombreuse, une délégation de chacune des associations présentes a été porter les offrandes sur la tombe de l'illustre écrivain.

Ce soir, un festival est organisé à 20 h. 30 en l'honneur d'Emile Zola par MM. Alfred Bruneau et Gustave Charpentier.

CE QUE FONT LES MINISTRES EN DEHORS DE LA VIE POLITIQUE

Paris, 15. — Le Cabinet rassemble deux professeurs : MM. Herriot et Daladier ; huit avocats : MM. Renoult, Chautemps, Dumesnil, Godard, Raynaldy, de Moro-Giafferi, Laurent Eynach et Robert ; un ancien notaire : M. Clémentel ; un général : M. Nollet ; deux journalistes : MM. François Albert et Dalbiez ; un ancien magistrat : M. Peytral ; un propriétaire agriculteur : M. Queuille ; un ancien fonctionnaire : M. Bovier-Lapierre ; un courtier maritime : M. Léon Meyer.

LIRE EN DEUXIÈME PAGE LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Beau temps ciel brumeux, peu nuageux ou nuageux, vents variables à secteur ouest 2 à 4 mètres. Température nocturne stationnaire. Minimum environ 9°.

OPINIONS SOCIALISTES

Lettre à M. le Ministre des Régions Libérées

Lille, le 15 juin 1924.

Monsieur le Ministre,

Comme je vous plains ! Certes vos collègues aux Finances, aux Affaires Etrangères, n'auront guère une tâche facile. La vôtre sera tout aussi difficultueuse. Il vous faudra payer, réparer et on ne vous donnera que peu ou pas d'argent : vous reprenez une Maison qui vient de faire faillite et qui a frisé la banqueroute. Pour la remonter il va vous falloir beaucoup de courage et de ténacité. Vous savez tout cela, Monsieur le Ministre, et vous avez accepté ce portefeuille, bien qu'il soit vide. J'en conclus que vous êtes animé par la bonne volonté.

Aussi je nourris quelque espoir que la requête que je vous adresse n'ira pas tout de suite au panier.

Beaucoup de sinistrés, Monsieur le Ministre, des petits et des gros, des moyens aussi, enfin de toutes les espèces, **n'ont pas encore touché leurs indemnités. Il faut les payer**, et les payer intégralement, sans les rogner injustement. Voilà le problème !

Je n'hésite pas à le poser, bien qu'en le faisant je paraisse émettre une vérité de la Palisse ; car votre prédécesseur, ou tout au moins l'Administration sous vos prédécesseurs n'envisageait pas du tout le problème de la même façon. Etant donné, disaient-ils, que le Boche ne paie pas (malgré l'invitation impérieuse de M. Klotz), que la Ruhr ne rapporte pas suffisamment pour couvrir les frais d'occupation et d'exploitation, que par conséquent, il n'y a pas d'argent, étant donné que des sinistrés qui eux, sont servis depuis longtemps, ont touché beaucoup plus que leur part, conséquemment ont pris la part des autres ; il ne faut plus payer ou payer le moins possible.

Et alors : Instructions pour « freiner » le règlement des dossiers en instance depuis 4 ans, circulaires pour faire repasser devant des Comités de préconciliation — **ainsi dénommés parce qu'ils détruisent toute possibilité de conciliation** — les dossiers qui y sont déjà passés ; bref, toutes sortes d'inventions pour.... occuper le tapis vert sans rien débourser, sauf... toutefois les émoluments d'une quantité de fonctionnaires et d'agents administratifs chargés de faire une besogne parfaitement inique dans des Comités parfaitement illégaux.

Eh bien, Monsieur le Ministre, en voilà assez ! Il vous échoit l'honneur de faire cesser ces abus plus scandaleux que... les autres.

Certes les sinistrés qui ne sont pas encore réglés sont les moins intéressants, puisque ce sont tous des braves gens, honnêtes et patients. Ils sont honnêtes et patients puisqu'ils n'ont pas songé à faire jouer ce qu'on est convenu d'appeler des influences pour faire passer leurs dossiers à leur tour ou plutôt avant leur tour, et — comme quelques-uns — n'ont pas profité des mêmes influences pour obtenir plus que leur dû le plus impunément du monde. Car, quoi qu'on en dise, il est non seulement vrai, il est **évident que pour certains sinistrés, les choses se sont passées ainsi** : plus besoin de le prouver : c'est de notoriété publique. Et puis, il nous suffit : 1° de regarder ; 2° de nous remémorer les immeubles, l'outillage, le mobilier d'avant-guerre ; 3° de faire la comparaison.

Mais de ce que quelques sinistrés galoux aient pu se faire indemniser d'une façon scandaleuse, de ce qu'Inghels ait eu raison de le crier (je n'en veux d'autres preuves que les efforts faits et l'argent dépensé pour empêcher sa réélection) il ne s'ensuit pas nécessairement que les braves gens doivent pâtir pour les autres que les sinistrés honnêtes et patients ne puissent pas toucher leur dû. Ce serait encore plus abominable que le reste et ces sinistrés, jusqu'à présent doux comme des moutons, pourraient bien devenir enragés.

Monsieur le Ministre, faites payer les petits sinistrés qui attendent depuis si longtemps ! Faites aussi payer les gros sinistrés qui ont attendu comme les petits, car ils en ont eu plus de mérite encore ! Les tracasser, les brimer, les rogner et même les spolier, comme on voulait le faire avant le 11 mai, c'était punir les innocents aux lieu et place des coupables. Révisez tant que vous pourrez les dossiers de ceux qui, passés les premiers, ont pu puiser à loisir dans la caisse pleine, mais ne permettez pas qu'on applique un traitement **inique** et **illégal** à ceux qui, non seulement n'ont pas touché plus que leur dû puisque leurs dossiers attendent encore un règlement, mais encore doivent être présumés honnêtes, je vous le répète.

Il ne faut pas qu'on puisse dire que toutes ces tracasseries, ces organes de contrôle, on les inventa, on les créa aujourd'hui avec d'autant plus d'aisance et d'abondance qu'ils **ne peuvent plus servir contre les profiteurs** immunisés par des influences ou de hautes complicités et ne doivent en somme **accabler que les sinistrés sans protection.**

Quel honneur pour vous, Monsieur le Ministre, si vous parvenez à faire brèche à la règle sociale qui veut que **« toujours les bons paient pour les mauvais »**, règle que votre Administration est en train d'appliquer consciencieusement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mes meilleurs sentiments.

Gaston MOITHY,
Adjoint au Maire de Lille.

LIRE :

En quatrième page : LA MODE : Le costume préféré. — MUSE LILLOISE : Nos Péquoux.

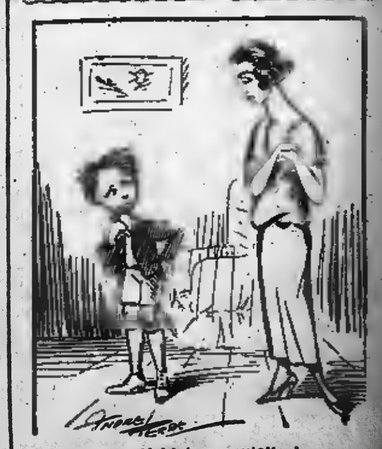

« M'an, j'ai déchiré ma culotte !
— Poisson, pourquoi ne l'as-tu pas dit avant ?
—Elle n'était pas encore déchirée alors !...»